

AR Prefecture

063-200070712-20240530-DBC20240530_01-DE
Reçu le 12/06/2024
Publié le 12/06/2024

N° DBC 20240530-01

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024 à 13 HEURES.

Date de la convocation : 23 mai 2024.

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 mai 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Christophe DOS SANTOS, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Jean Eric GARRET, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroiine GUELON, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau aillant donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Tony BERNARD,
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

MODIFICATION DE LA PRESTATION DE BROYAGE A DOMICILE

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la collectivité (PLPDMA) et du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), une prestation d'une heure gratuite de broyage des déchets verts à domicile est proposée aux particuliers du territoire depuis 2019. Cette prestation est effectuée 2 fois par an.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

18

Membres du Bureau représenté :

2

Membre présent sans voix
délibératives : 1

Total votants : 20

AR Prefecture

063-200070712-20240530-DBC20240530_01-DE
Reçu le 12/06/2024
Publié le 12/06/2024

Cette prestation est réalisée, jusqu'à fin mai 2024, par une entreprise à but d'emploi. Il est proposé de reprendre cette prestation en régie, à partir du mois de juin 2024. La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) utilisera l'un de ses 2 broyeurs acquis en 2019 pour la réaliser. Les réservations seront prises par l'accueil déchets.

Les conditions de réalisation de la prestation sont les suivantes:

- Prestation réservée aux particuliers, professionnels exclus du dispositif,
- 1 heure de prestation de broyage à domicile au tarif de zéro euro (0 €), 2 fois par an maximum par foyer,
- Le broyat obtenu est conservé par les particuliers,
- Inscription auprès du service accueil déchets de la CCTDM : accueil.dechets@cctdm.fr ou 04 73 53 93 08,
- Un formulaire d'engagement doit être signé par les particuliers avant la prestation et un questionnaire de satisfaction leur est remis le jour même.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le tarif de zéro euro (0 €) pour une heure de broyage aux conditions de réalisation ci-dessus présentées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 20

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Abstention : 0

Membres du Bureau présents : 18

Pour : 20

Membre présent sans voix délibératives : 1

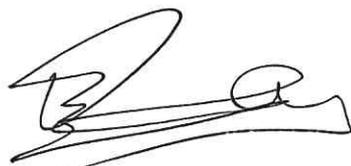
Représentés : 2

Contre : 0

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

